

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
Communauté d'agglomération CŒUR DE FLANDRE

Enquête publique pour la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme inter-communal habitat pour la communauté d'agglomération Cœur de Flandre

Du 22avrilau24mai2024



ANNEXE N° 6 C.R Réunions (M.O-INTERNE-COMMISSION)

-Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE du 04 mars 2024-N°24/016/59.

-Arrêté de Monsieur le Président de la C.A CŒUR DE FLANDRE du 19 mars 2024

-Commission d'enquête publique

(Président DUC Jacques-Membres titulaires MACQUART Francis- LEGRAND Hervé- Membre suppléant CORREIA Dominique)

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLU.i-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la réunion initiale de la commission d'enquête avec le maître d'ouvrage

Tenue le 13 mars 2024 de 14h00 à 17H00 dans les locaux de La C.A Cœur de Flandre

(Salle LION)

Assistaient à cette réunion :

Pour la C . A C œ u r d e F l a n d r e :

Madame CARTON Sylvie Responsable Pôle et Monsieur MAYEUX Alexandre chargé de mission.

Pour la commission d'enquête : Messieurs DUC Jacques-LEGRAND Hervé- MACQUART Francis

L'ordre du jour de cette réunion était : « présentation du projet puis définition du calendrier et des premiers contours de l'enquête publique »

A/ après le « tour de table » liminaire et l'introduction de la séance par Madame CARTON, Monsieur MAYEUX expose les grandes lignes du projet de Modification de droit commun N°2 du P.L.U.i-H de la C.A Cœur de Flandre

Présentation générale de la C.A Cœur de Flandre

Ses compétences notamment dans le domaine de l'urbanisme

Naissance du P.L.U.i-H et son évolution au travers du temps jusqu'au présent projet.

Présentation succincte des différents éléments constituant le dossier et plus précisément (O.A.P-P.A.D.D-REGLEMENT)

Une présentation plus approfondie aura lieu lors d'une prochaine réunion avec le M.O.

B /la seconde partie de la réunion relative aux « contours de l'enquête publique » est animée par les membres de la C.A présents en dialogue avec les membres de la commission d'enquête

Sont évoqués :

- le calendrier prévisionnel de réalisation et les modalités pratiques de

l'enquêtepublique.

(Période de l'enquête publique-Permanences-Publicité et affichage-les dossiers et registres-le registre numérique-la vérification de l'affichage-la visite des lieux-la prise de contact avec les référents des lieux d'enquête VADE MECUM-Le paraphe des dossiers et registres « Papier » et modalités relatives à leurs dépôt seront évoqués ultérieurement- la préparation de l'arrêté.

Un report de l'enquête publique pour cause d'élections est possible ?

Le M.O va poser la question en Préfecture.

- Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus il est décidé, d'un commun accord, de la tenue d'une prochaine réunion entre la commission et la CACF et interne-commission. Ces réunions se tiendront le vendredi 22 mars 2024 à partir de 09H00 au siège de la CACF.

Après les remerciements habituels, la réunion s'est terminée à 17H00.

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLU.i-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la 1^{ère} réunion interne de la commission d'enquête

Tenue le 22 mars 2024 de 9h00 à 12H00 dans les locaux de la C.A Cœur de Flandre (Salle du Beffroi)

Assistaient à cette réunion :

Mr DUC Jacques, Président,

Mrs LEGRAND Hervé et MACQUART Francis, membres

1- Prise en compte du dossier soumis à l'enquête

Tout d'abord, Jacques présente le cadre de cette réunion « interne » qui fait suite à celle de la première réunion avec la CA le 13 mars et avant la seconde réunion avec la CA prévue cet après-midi.

Après un rapide rappel du rôle de chacun (Président et membres), la Commission doit s'attacher à avoir une très bonne connaissance du dossier et à contrôler toutes les démarches à accomplir pour satisfaire les règles de publicité, d'affichage et de déroulement de l'enquête auprès du public.

Sur la partie Connaissance du dossier, notre interlocuteur principal, M. MAYEUX, doit répondre à toutes nos interrogations et se doit de détailler, comme il le fera cet après-midi, les objectifs stratégiques et opérationnels des modifications du PLUi-H. Au besoin, nous pourrions lui demander de nous accompagner sur site pour préciser certains zonages. Ces échanges techniques sont indispensables à la bonne compréhension du dossier dans son environnement et donc à la future analyse de nos conclusions.

Sur la partie Contrôle de la procédure, celle-ci ne nous laisse peu de marges de manœuvre, le calendrier étant quasi-finalisé à la suite de la première réunion. D'autre part Jacques a préparé un vade mecum à l'usage des agents de chaque commune membre de la CA pour une aide à la bonne diffusion et utilisation des supports de l'enquête (registres,)

Pour le contrôle sur site de l'affichage, les tournées s'organisent comme suit VOIR CARTE ci-après :



- Secteur 1 réalisé par Hervé
- Secteur 2 réalisé par Jacques
- Secteur 3 réalisé par Francis

2- Répartition des tâches en vue de l'élaboration du rapport et des conclusions

Il peut dès à présent être envisagé une répartition des tâches entre membres de la Commission pour écrire la première partie du rapport et des conclusions, **à savoir la synthèse de l'étude du dossier et de la préparation de l'enquête**

La seconde partie concerne l'organisation et le déroulement de la procédure, la troisième partie étant le compte-rendu de la contribution publique.

Sur la base des documents figurant au dossier de l'enquête, la synthèse de l'étude peut s'appuyer sur :

- La présentation de la procédure et l'explication des choix de la CA : **Jacques**
- Le règlement écrit du PLUi-H : **Jacques**
- Le règlement graphique (planches) du PLUi-H : **Hervé**
- Les OAP et les emplacements réservés : **Francis**
- le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) : **Francis**
- Les annexes du dossier d'enquête (PPR, eau et assainissement,) : **Hervé**
- Les annexes du rapport d'enquête : **Jacques**

3- Préparation de la prochaine réunion de préparation avec la CA Cœur de Flandre

Ce jour est prévue une nouvelle réunion de travail avec M. MAYEUX de la CA pour aborder et valider un certain nombre de points d'organisation et de présentation du dossier de l'enquête publique, à savoir :

- La complétude du dossier et notamment le retour des avis des PPA.
- La duplication des dossiers papier avec remise d'un exemplaire à chaque commissaire-enquêteur
- Le contrôle et le visa des dossiers par le Président de la Commission
- Le registre dématérialisé et la consultation en ligne du dossier depuis le site de la CA
- La procédure interne suivie pour remettre aux communes les arrêtés, avis et certificats d'affichage correspondant, ainsi que le vade mecum rappelant le déroulement de l'enquête et le rôle des communes.
- La possible visite sur site des enjeux les plus importants
- Enfin, une présentation détaillée à partir des planches notamment, des modifications opérées par rapport à l'actuel PLUi-H.

Le réunion s'est terminée à 12h00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la 2^{ème} réunion de la commission d'enquête avec le maître d'ouvrage

Tenue le 22 mars 2024 de 14h00 à 17H00 dans les locaux de la C.A Cœur de Flandre (Salle du Beffroi)

Assistaient à cette réunion :

- pour la C.A Cœur De Flandre : Mr MAYEUX Alexandre, Chargé de mission PLUi-H au sein du Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition écologique.

- pour la Commission d'enquête : Mrs DUC Jacques, Président, LEGRAND Hervé et MACQUART Francis, membres

A la suite de la réunion de présentation de cette enquête le 13 mars dernier, les points principaux de cette rencontre ont permis d'évoquer :

- Le calendrier définitif de toute la procédure d'enquête publique et notamment tout ce qui concerne l'affichage et la publicité
- La complétude du dossier avec notamment les pièces issues de la consultation des PPA
- Et surtout le détail des principaux changements du PLUi-H, commune par commune, ayant abouti à cette seconde modification de droit commun.

○

1- Constitution et diffusion du dossier d'enquête publique

Les 4 dossiers « papier » seront mis à la mise à disposition du public durant tout le temps de l'enquête, soit du 22 avril au 24 mai inclus, au siège de l'enquête, à savoir au sein des locaux de la CA Cœur de Flandre, ainsi que dans 3 communes relais, à savoir Bailleul, Cassel et Hazebrouck.

Un 5^{ème} dossier papier sera édité et remis au Président de la Commission pour utilisation interne.

De la même manière, le dossier complet sera disponible sur le site internet de la collectivité, avec accès au registre dématérialisé mis en œuvre par les soins du prestataire Proxiterritoires.

2- Complétude du dossier

La Commission demande la transmission dès que possible des avis déjà reçus de la MRAE, de la CDPENAF et des autres PPA pour une bonne vue d'ensemble du projet. Il est important également qu'à l'ouverture de l'enquête un maximum d'avis se soient exprimés.

M.MAYEUX transmettra ces documents en tout début de semaine prochaine.

Le Président de la Commission se rendra également au siège de la CA pour viser et parapher les dossiers d'enquête dès qu'ils auront été complétés et dupliqués par le prestataire de la CA.

3- Affichage et Publicité

Les modèles d'arrêté et d'affiche ont été transmis pour information par mél le 22 mars au Président de la Commission. Ils ne font pas l'objet de remarque particulière. M. MAYEUX précise qu'une réunion des DGS et Secrétaires des communes membres de la CA est prévue le 26 mars à Hazebrouck. Ces documents seront remis en « mains propres » aux participants ainsi qu'un certificat d'affichage à faire signer par le (la) Maire de la communes.

Pour les absents, la CA prendra toutes les dispositions nécessaires pour une remise effective des documents en se rendant au besoin sur place.

Les communes sont invitées à se conformer aux directives de la CA pour un affichage effectif avant le 4 avril, la Commission effectuant ses contrôles sur place à partir du 5 avril.

Les communes recevront également un vade mecum sur leur rôle durant toute le période d'enquête, document préparé par le Président de la Commission pour respecter les règles d'accueil et de collecte des observations du public.

Au-delà de l'affichage réglementaire, toute action de communication permettant de faire connaître l'enquête auprès du public sera la bienvenue.

Un recueil des adresses et contacts utiles pour chaque commune de la CA sera remis aux membres de la Commission par les services de la CA

4- Présentation du projet

Sur la base du document intitulé Notice explicative, M. MAYEUX procède à une lecture commentée des éléments principaux ayant concouru à la mise en œuvre de cette nouvelle modification du PLUi-H.

Les explications données permettent de voir les évolutions de chaque projet, sa pertinence et les objectifs des promoteurs et collectivités. Il a été tenu compte des avis de la MRAe et de la CDPNAF.

Les commissaires enquêteurs vont, à l'occasion de leur contrôle sur site de l'affichage, pouvoir visualiser un certain nombre de projets. Au besoin, une visite avec M. MAYEUX pourrait être organisée en quelques endroits stratégiques ou méritant un éclairage particulier.

La réunion s'est achevée à 17h00 et s'est déroulée dans un bon esprit de coopération entre la Commission et la CA

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLU.i-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la réunion de travail de la commission d'enquête.

Tenue le 18 avril 2024 de 13h30 à 17H30 dans les locaux de La C.A Cœur de Flandre.

Assistaient à cette réunion:

Pour la commission d'enquête : Messieurs DUC Jacques- MACQUART Francis et LEGRAND Hervé

L'ordre du jour de cette réunion était :

-Questions à présenter à Monsieur MAYEUX de la CA Cœur de Flandre.

=> Hervé Legrand : demander la localisation de la 4^{ème} planche (page 17) de la ville d'HAZEBROUCK.

=>Francis Macquart :

a)Au sujet des futures implantations touristiques A HLL, nous confirmer que les installations seront bien démontables et amovibles. De quoi sont constitués les dômes géodésiques ?

b)Concernant Thienne, des précisions sur l'avis défavorable de la chambre d'agriculture.

=>Jacques DUC

a) Nous n'avons pas reçu l'avis des communes

b) Nous voulions passer en revue toutes les réponses des PPA (ceux qui avaient répondu et ceux qui n'avaient pas répondu)

c) Nous voulions savoir si d'autres PPA avaient répondu

d) Y-a-t-il d'autres affichages que ceux en mairie (panneaux roulants, flyers, mensuels des communes...) en bref les communes ont-elles prévu de la publicité optionnelle comme par exemple la commune de Caëstre qui a publié sur son compte Facebook et sur le site internet de la commune.

Par ailleurs Hervé et Francis doivent terminer une partie de leur synthèse à savoir :

=>le patrimoine pour Hervé

=>les SUP pour Francis

-Nous avons coordonné nos écrits pour la rédaction du déroulement de l'enquête.

-Nous avons décidé que nous commencerons à établir les thèmes du registre numérique seulement après la fin de la première semaine. Nous prévoyons une réunion pour les 2, 3 ou 7 mai en fonction de nos différentes disponibilités.

-Nous avons prévu une réunion de fin d'enquête pour les 29, 30 ou 31 mai (établissement du PV de synthèse) en fonction de nos disponibilités.

-Nous avons prévu une remise des dossiers le 24 juin pour 9h-9h30 à la CA Cœur de Flandre.

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la 4^{ème} réunion de la commission d'enquête avec le maître d'ouvrage

Tenue le 15 mai 2024 de 10h00 à 12H00 dans les locaux de la C.A Cœur de Flandre.

Assistaient à cette réunion :

-Pour la C.A Cœur De Flandre :Mr MAYEUX Alexandre,Chargé de mission PLUi-H au sein du Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition écologique.

-Pour la Commission d'enquête : MM. DUC Jacques, Président, LEGRAND Hervé et MACQUART Francis, membres.

Cette réunion avait pour but principal de faire le point avec le maître d'ouvrage sur les contributions mentionnées sur le registre numérique depuis le début de l'enquête. Monsieur Mayeux nous a présenté son tableau dans lequel sont comptabilisées toutes les contributions enregistrées depuis l'ouverture de l'enquête publique. C'est ainsi qu'il a pu répertorier 9 thématiques différentes :

- Changement de destination
- Changement de zonage
- Changement de destination et de zonage
- OAP Beaumart
- OAP
- Règlement
- Renseignement
- Suppression prairie

En comparant le tableau établi par la commission d'enquête et celui du maître d'œuvre, on s'aperçoit que les thématiques relevées sont identiques et qu'à ce jour 104 contributions ont été identifiées.

On notera également les contributions de 5 mairies :

-EBBLINGHEM, SERCUS, STEENWERCK, ARNEKE et BAILLEUL

Nous avons également fait le point définitif sur les avis de la MRAe, ceux des PPA et ceux des mairies.

Pour la suite de l'enquête, il a été décidé les actions suivantes :

- Le vendredi 24 mai, à l'issue de la dernière permanence de l'EP au siège de la C.A.C.F d'Hazebrouck, Jacques DUC récupérera le registre papier.
- Le samedi 25 mai, Hervé Legrand récupérera les registres papiers dans les mairies de Bailleul, Hazebrouck et Cassel. A ce titre, Monsieur Bayeux préviendra par mail les mairies concernées afin qu'une personne puisse lui remettre les registres et documents déposés par le public.

Une nouvelle réunion a été programmée pour le lundi 27 mai à la communauté d'agglomération d'Hazebrouck avec le maître d'ouvrage à partir de 9h.

A cette occasion, la commission d'enquête traitera les registres papiers, et les clôturera. Elle finalisera le procès-verbal de synthèse et le remettra au maître d'ouvrage, en l'occurrence à Monsieur MAYEUX si possible.

La réunion s'est achevée à 12h00, elle s'est déroulée dans un bon esprit de coopération entre la Commission et la CA

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLU.i-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la réunion interne de la commission d'enquête qui s'est déroulée le 15 mai 2024 de 14h00 à 17H15 dans les locaux de la C.A Cœur de Flandre (Salle des Carnavals)

Assistaient à cette réunion :

Mr DUC Jacques, Président,

Mrs LEGRAND Hervé et MACQUART Francis, membres

1 / Procès-verbal de synthèse

La commission se réunira lundi 27 mai de 9h à 12h au siège de l'enquête pour la production et la remise contre signature du procès-verbal de synthèse.

Préalablement, les registres papier, collectés samedi 25 mai par Hervé à Bailleul, Cassel et Hazebrouck (mairie) et vendredi 24 mai par Jacques, après la permanence de clôture au siège de la CACF, auront été vérifiés et complétés par les dernières contributions du registre électronique.

Ce procès-verbal intégrera le tableau Excel des contributions du public produit par M. MAYEUX. Avec l'accord de M. MAYEUX, Francis le reprendra en supprimant la colonne Avis de la CACF et la colonne Doublon, en intégrant les éléments de synthèse du registre numérique préparés par Hervé.

Au besoin, Francis et Jacques échangeront sur ce tableau samedi 25, voire dimanche 26 mai pour le finaliser.

Jacques nous présente l'architecture générale de ce document qui reçoit l'approbation de la commission.

2/ Conclusions et avis

Jacques nous présente l'architecture générale de ce document qui intégrera l'ensemble des éléments du dossier y compris ceux du mémoire en réponse de la CACF.

Après discussion entre nous, les conclusions s'articuleront suivant la présentation ci-après et intégreront pour chaque thème l'avis de la commission :

- Etude du dossier
- MRAE
- CDPENAF
- Avis des PPA et autres organismes
- Avis des communes
- Contributions du public
- Mémoire en réponse
- Conclusion générale

Notre avis figurera en toute fin de document et intégrera d'éventuelles recommandations et/ou réserves. **Nos signatures devront être présentes (à communiquer par mail à Jacques)**

3/ Calendrier

Remise du PV de synthèse : lundi 27 mai

Remise du mémoire en réponse : avant le 11 juin date limite

Remise du rapport, des conclusions et avis à la CACF et au TA : avant le 24 juin date limite

Ce calendrier sera adapté en fonction de la remise effective du mémoire en réponse de la CACF.

4/ Fiche d'indemnisation

Comme indiqué dans nos lettres de nomination du TA pour cette enquête, nous devons remettre, au même moment que nos rapport et avis, une fiche d'indemnisation avec l'ensemble des justificatifs.

Jacques nous demande de produire pour début juin l'état de nos heures et frais engagés en détaillant l'ensemble des postes figurant sur la fiche transmise par le TA.

Pour mémoire, cela concerne l'étude du dossier, la recherche de documents et informations, la tenue des permanences, la consultation du registre numérique, les réunions avec le maître d'ouvrage et les réunions internes à la commission, la correspondance (mails) interne à la commission et avec le maître d'ouvrage, le contrôle de l'affichage, la rédaction des documents (comptes-rendus de réunions, PV de synthèse, rapport, conclusions et avis)

Jacques nous demande de produire un seul document sous format Word qui lui servira de base à la demande d'indemnisation auprès du TA.

Fin de la réunion à 17h15

COMPTE-RENDU DE REUNION

Enquête N°E24-016/59 du 04 mars 2024-Modification de Droit Commun N°2 du PLU.i-H de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre

Compte rendu de la réunion de la commission d'enquête.

Tenue le 27 mai 2024 de 09h00 à 12H30 dans les locaux de La C.A Cœur de Flandre

Assistaient à cette réunion :

Pour la commission d'enquête : Messieurs DUC Jacques-LEGRAND Hervé- MACQUART Francis

L'ordre du jour de cette réunion était :

- Réceptionner et contrôler les registres « Papier »
- Vérifier que toutes les contributions avaient bien été prises en compte
- Etablissement d'un tableau récapitulatif reprenant les contributions par thème
- Le P.V.S (synthétiser en quelques lignes le contenu de chaque thème retenu ex : OAP de BEAUMART
- Compte-tenu des nombreuses anomalies constatées lors de l'extraction word des contributions du Registre numérique, Francis voudra bien prendre contact avec Madame FIOLET de PUBLILEGAL.

Ces diverses opérations devront être menées rapidement pour respecter le délai de transmission du P.V.S au M.O